Instructions de course type Habitables 2025 - 2028

(mise à jour FFV mars 2025)

** Les IC type Habitables sont affichées sur le tableau officiel dans les locaux du CNML.*

Nom de la compétition :**Régate de la Rentrée**

Dates : **Le dimanche : 28 septembre 2025**
Lieu : **CNML - 40, rue du Gélin à LOCMIQUELIC (56570)**
Autorité Organisatrice : **Club Nautique des Minahouët de Locmiquélic**
Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans unerègle des instructions de course (IC) signifiequ'un bateau ne peut pas réclamercontre un autre bateau pour avoirenfreintcetterègle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans unerègle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règlepeut, à la discrétion du jury, êtreinférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuveestrégie par les règlestelles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.3 Les manifestations sportivessontavant tout un espaced'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il estdemandé aux concurrent.e.s etaccompagnateurs.trice de se comporterentoutescirconstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientationsexuelle des autresparticipant.e.s.ouaccompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ouaccompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourraêtrepénaliséselon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissementde la course dans laquelleelleprendeffet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affichéavant 20h00 la veille du jour où il prendraeffet

2.2 Des modifications à une instruction de course peuventêtrefaites sur l'eau Par VHF sur le canal de course communiqué au briefing.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrentsserontaffichés sur le tableau officield'informationdontl'emplacementestle local du CNML; ilsserontégalement mis enligne à l'adresse***www.cnml.eu***

3.2 Le PC course estsitué à dans le local du CNML: email ::***cnml.regates@gmail.com.***

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF ,numéro qui sera pécisé au briefing dudimanche matin

4. CODE DE CONDUITE[DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateursdoivent se conformer aux demandesjustifiées des arbitres.

4.2 Les concurrentset les accompagnateursdoiventgérer tout équipement] ouplacer la publicitéfournie par l'autoritéorganisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (visibilité des cagnardsbabord et tribords'ils sont requis)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sontenvoyés au mât de pavillonssituédans l'enceinte du CNML

5.2 Quand le pavillon Aperçu estenvoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutesaprès l'affalé de l'Aperçu(cecimodifieSignaux de course).

5.3 Le signal d'avertissement ne sera pas fait avantl'heureprévue

5.4 Le pavillon Y sera effectif tout au long de la régate et devraetreportédès le depart du poste d'amarrage (ponton et/oubouée)

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1.1 Dates des courses

Date	Classe	
Voiren-tete du document IC	toutes	[

6.1.2 Une régate par jour, comprenantune, deux courses.

6.2 .1 **Briefing au club à 8h15**

6.2.2**L'heureprévue pour le 1er signal d'avertissement de la première course du jour està 9h30 pour les bateaux ayantun HN net = 4**

.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ouséquence de courses vabientôt commencer, un pavillonOrange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moinsavantl'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peutêtrecourue, à condition qu'aucuneclasse ne soitenavance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soiteffectuéeconformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillons de classe : pas de pavillon de classe

La référence pour le classement est le coefficient HN net

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course estdéfinien**annexe** ZONES DE COURSE.. Ce sontprincipalement les Courreaux de Groix et l'ile de Groix

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcourssontdécritsen**annexe** PARCOURSenprécisantl'ordre dans lequel les marques doiventêtrepassées et le côtéduquelchaque marque doit êtrelaissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquerapar VHF le parcours à effectuer, et, sinécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.Cesinformationsserontégalementaffichées sur un tableau place à l'arrière du bateau

Comité

9.3 **ParcoursCôtiers** :Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcourscomprendune marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquerqu'elleest à contourneren la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifiequ'elleest à contourneren la laissant à bâbord (ceci modifieSignaux de course).

9.4.1 Les portesou les marques à contourneroù le parcourspourraêtreréduitsontpréciséesen**annexe** PARCOURS**.**

9.4.2 Si un bateau commissaire stationné à proximitéd'une marque arbore les pavillons «C et R », accompagnés de signauxsonoresrépétitifs, les prochaines marques seront les bouées A2, A4, A6, A8 à laisser à tribord pour unearrivée entre le bateau comité et la bouée crayon jaune. Si l'arrivéeest reportéedevant le port de Ste Catherine une mention « + » sera ajoutée au numéro du parcoursaffiché au tableau.

9.5 **Pointageofficiel à unemarque :**Le comité de course peutinterrompreune course selonl'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la validerenprenant pour ordred'arrivée le dernier pointageofficiel à une des marques à contournerpréciséesen**annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalitésd'applicationsontfixéesen**annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUESDE PARCOURS

10.1 Les marquessont lesbouées et les balises dans la rade et à l'extérieur

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcoursestune marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone d'élevage de moules devant Port Lay et les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquélic.

12. Le Départ :

12.1.1 La ligne de départ sera entre le mâtarborant un pavillon orange sur le bateau du comitéde course à l'extrémitétribord et unebouéecylindrique jaune CNML située à proximité de la bouée "L'Ecrevisse"

12.1.2 **Départ décalés :** Le premier bateau pour lequel la ligne sera ouverte sera le bateau avec le handicap le plus favorable. Les autres bateaux partiront par ordre croissant de handicap selon un ordre transmis par mail ou remis aux skippers.

La procédure de départ sera donnée par VHF sur le canal dédié et qui sera communiqué lors du briefing

Signal	Annonce VHF	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Signal Avertissement des 5 mn : **10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO**	5
Préparatoire	Signal préparatoire des 4 mn : **10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO**	4
Une minute	Attention à la MINUTE pour le bateau (nom du bateau)	1

	10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO	
Départ	Départ pour le bateau (nom du bateau) dans **30 s, 20s, 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO**	0

Le départ pour le bateau suivant sera annoncé par VHF, *les signaux de départ des ratings précédents tiennent lieu de signal d'attention et de signal préparatoire.*

	Annonce VHF avec un rappel de l'heure de départ	Minutes avant le signal de départ
Départ	Départ pour le bateau (nom du bateau ou groupe HN) dans **20s, 10s, 5, 4, 3, 2, 1, ZERO**	0

12.2 [DP] [NP] Bateaux enattente : les bateaux dont le signal d'avertissementn'a pas étédonnédoiventéviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si unepartiequelconque de la coque d'un bateau est du côtéparcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'ilestidentifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de course. L'absenced'émissionou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

Les bateaux rappelés devront revenir vers le côté pré-départ en passant par l'extérieur de la ligne côté bouée départ et ce sans géner les autres concurrents

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutesaprès son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Dèsl'envoi du signal préparatoire (4 minutes avant le signal de départ), la règle 42 des RCV s'applique : « un bateau doit concourirenutilisantseulement le vent et l'eau. »

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de bord suivant du parcours.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligned'arrivée sera entre [un mâtarborant un pavillon bleu] et [le côtéparcours de la marque d'arrivéeouunebouéecylindriquegonflablejaune.Son emplacement sera donné avec le parcours du jour.. Pour finir, les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement de la dernière marque.

Si le parcours est prolongé en rade l'arrivée devant le port de Ste Catherine se fera en laissant la bouée M5 à tribord et le bateau comité à laisser à bâbord.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heured'arrivée et sa position par rapport à la marque et/ou'aux bateaux à proximité, et ce, à la première occasion raisonnable

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 estmodifiée de sorte que la pénalité de deux tours estremplacée par unepénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sontremplacéespar la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

Iln'y a pas de temps limitemaisl'heure de fermeture de la ligneestfixée à 15H30

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaqueclasse, le temps limite de réclamationest de45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signaléqu'iln'yaurait plus de course ce jour, selonce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officield'information.

17.2 Les formulaires de demandesd'instructionsontdisponibles au secrétariat du jury situé dansles locaux du CNML

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doivent être validée pour valider la compétition « Régate de la Rentrée 2025 »

18.2 Le classementest fait d'après les heuresréellesd'arrivée

18.3 La course estdéclaréepartiedès le départ du premier rating. Aucunévénement, saufcas de force majeure, ne retardera les autresdéparts. Si un cas de force majeure annulait les autresdéparts, la course seraitannulée

18.4 Si un raccourcissement de parcourss'avéraitnécessaire, un calcul de temps compenséserait à nouveau réaliséselon la réductionprononcée, enappliquant le correctifsuivant sur les heures d'arrivée : (distance initiale - distances réduite) x allégeanceseconde par mille.

18.5 Un bateau en retard au départ ne peutêtre « réajusté », à l'arrivée. Par contre, tout bateau parti par erreur avec un rating précédant le sien verra son heured'arrivéemajoréed'une durée égale à trois foisl'erreurcommise au départ

18.6 Le classement d'un voilierayantvolé le départ sera fait enrectifiant le temps volé au départ, relevé par le comité de course, puisen le pénalisantd'une durée au moinségale à l'intervalle de temps entre deux départsconsécutifs.

18.7 Les coefficients HN net qui ontétéutilisés pour le calcul desheures de depart serontaffichés au tableau officield'information, à 8H et au plus tard uneheureavantl'heureprévue pour le départ de la première course.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 L'émargement est obligatoire au local du CNML, exceptionnellement l'émargement pourra être effectué par VHF au minimum 15 minutes avant le signal d'avertissement de la 1° course du jour. Pour l 'émargement retour, le pointage arrivé ou l'abandon dès son signalement conforme au 19.4 des IC type, en fera office.

19.2 Un bateau qui n'a pas émargé avant son départ sur l'eau, sera sanctionné par une pénalité sans instruction. Sauf motif majeur, la pénalité sera DNS pour la course du jour concernée.

19.3 La VHF est obligatoire ainsi que la veille sur le canal 16. Le canal de vacation radio sera précisé au briefing.

19.4 [DP][NP]Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.5 Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elles ne devront pas dépasser de la proue.

19.6 Le n° téléphone 07 88 62 71 84 de sécurité du bateau comité sera opérationnel uniquement pendant la régate et devra être utilisé seulement en cas de problème VHF

19.7 **Utilisation du Bout dehors :**Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Toute modification dans l'équipage devra être signalée par écrit au comité de course, au début du briefing ou au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement de la 1° course du jour, en fournissant tous les renseignements d'identification utiles. Un imprimé de déclaration est à disposition des concurrents au secrétariat du CNML**.**

20.2[DP] Le remplacementd'équipementendommagéou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacementdoiventluiêtrefaites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1.1 . Des contrôles du matériel de sécurité et de la conformité de l'équipage avec les exigences de la FFV et des instructions de course pourront être effectués, au ponton, avant le départ des bateaux ou dès leur retour

21.1.2**Depart son émargement (écrit ou VHF) le skipper du bateau inscrit atteste sur l'honneur que la liste d'équipage mentionnée est conforme à la réalité et que tous ses équipiers ont une licence FFV à jour.**

21.1.3**En cas d'absence de licence FFV à jour d'un ou de plusieurs membres de l'équipage, l**

bateau sera retiré du classement

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindreimmédiatementune zone donnée pour y êtrecontrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit êtreconforme aux règles60minutes avant le signal d'avertissement.de la 1ère course du jour

21.4**Identification :** En l'absence de numéro de voile les cagnards (2 par bateau) fournis sous caution par le CNML pour identification seront fixés à l'avant tribord et à l'avant bâbord.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arborent le pavillon du CNML

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP]Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP]Les bateaux accompagnateurs arborent le pavillon du CNML

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 – 27 Articles conformes aux IC type Habitables 2025

28. PRIX

Pas de prix mais un pot convivial offert par le CNML dans les locaux du club à partir de 16H

Articles 24 à 29 conformes aux IC type Habitables

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Philippe Brivoal, Jean François Oppé, Eric Le Corre
Président du jury : André Le Neures ou Laurence Bourdonnay

ANNEXE « ZONES DE DEPART DES COURSES

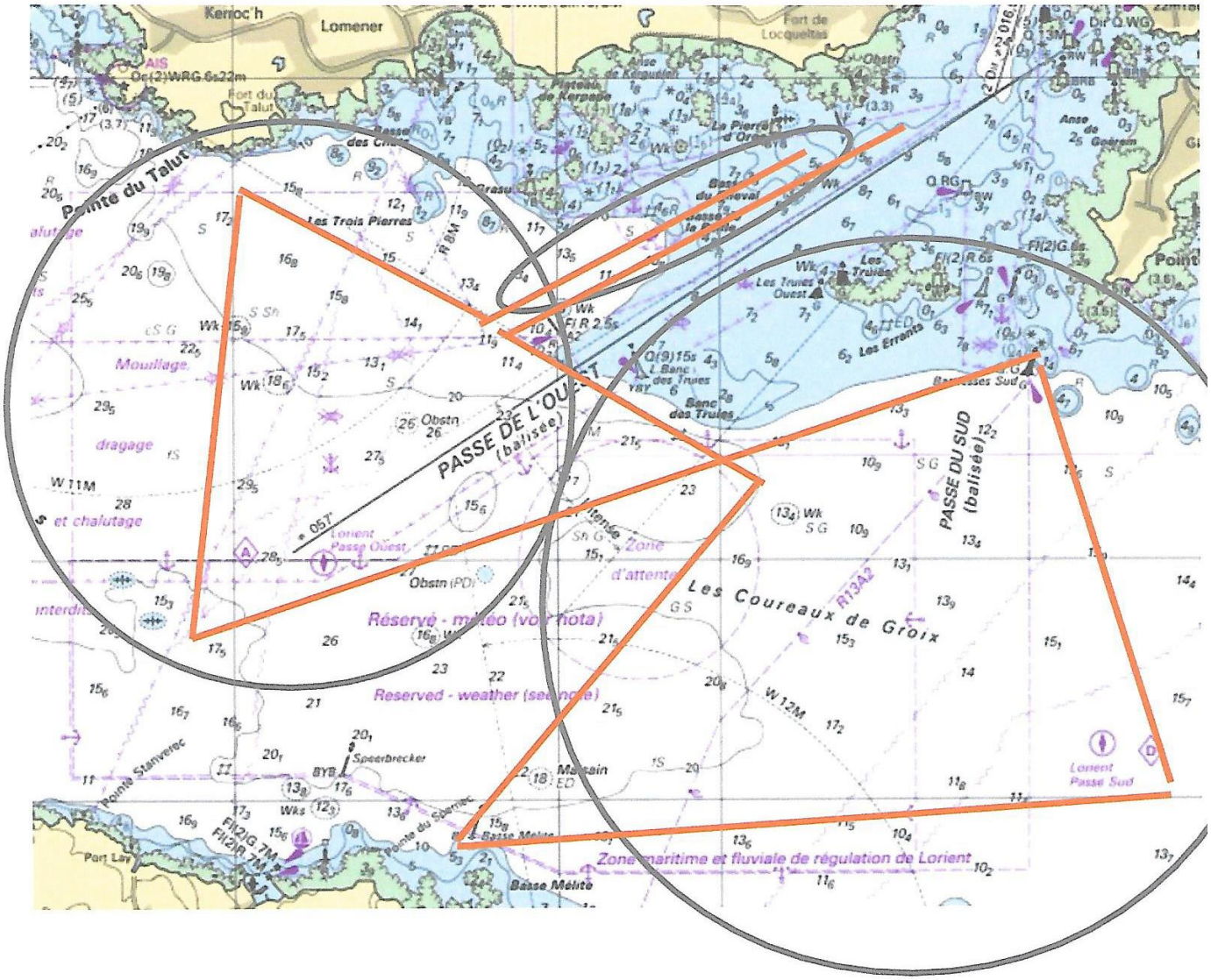

ANNEXE « DESCRIPTION DU PARCOURS → publication samedi 27 sept 2025

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques ci-dessous.

Si un bateau du comité de course arborant Pavillon "**H**" et le « Pavillon de Série » des séries concernées (si plus d'une série en couse) (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des

concurrents est effectué.
Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.
Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons "**Aperçu**" sur "**S**" accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le «Pavillon de Série» des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :
«La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.
Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action

selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.»

LISTE DES MARQUES OU UN POINTAGE OFFICIEL PEUT ETRE EFFECTUE :

Toutes marques de parcours, y compris les bouées jaunes CNML

Ile de Groix :

Bouée Basse Melite - Bouée Edouard de Cougy - Bouée Les Chats – Bouée à but spécial « Basse du Guihel »

Lorient passe de l'ouest :

Bouée A2, bouée A4 - Bouée A6 - Bouée A8 - Bouée Ecrevisse – BouéeToulhars.

Lorient passe sud :

Bouée Bastresses Sud - Bouée Les Errants -

Rade de Port Louis :

Bouée Banc de Kerzo - Bouée M2 - Bouée M4 - Bouée M2 - Bouée M6 - Bouée Banc du Turc –

Bouée M1 Basse de l'Amiral - Bouée M5.

Locmiquelic Sainte Catherine Port de Plaisance :

Brise clapot, Extrémité poteau vert - Brise clapot, Extrémité poteau rouge.

Rade de Pen Mané :

Pengarne, Tourelle verte,

Le Blavet :

Bouée n°1 - Bouée n°2 - Bouée n°3 et toutes les bouées CNML

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

NAVIGATION DANS LA RADE ET LES CHENAUX D'ACCES AU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.
Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

- Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

- Bateaux de la rade "*BATOBUS*", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquelic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquélic
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.
Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.

Signaux de retard

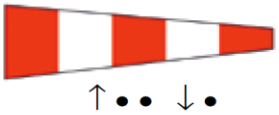

Aperçu
Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées.* Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé sauf si à ce moment la course est *retardée* à nouveau ou *annulée.*

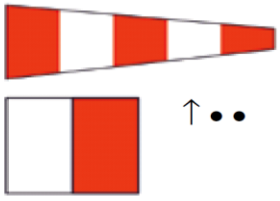

Aperçu sur H Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées.* Signaux ultérieurs à terre.

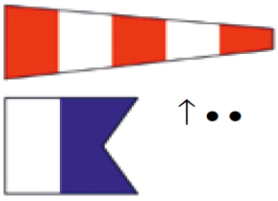

Aperçu sur A Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées.* Plus de courses aujourd'hui.

Signaux de rappel

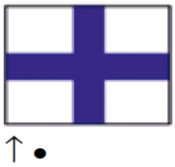

X Rappel individuel.

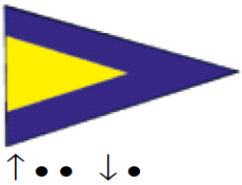

Premier substitut Rappel général. Le signal d'avertissement sera envoyé 1 minute après l'affalé.

Parcours réduit

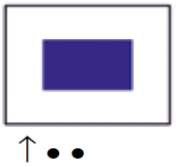

S Le parcours a été réduit. La règle 32.2 s'applique.

Signaux préparatoires

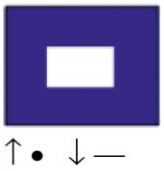

P Signal préparatoire.

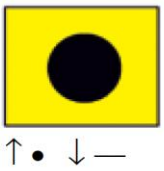

I La règle 30.1 s'applique.

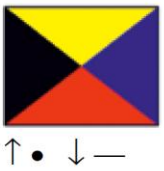

Z La règle 30.2 s'applique.

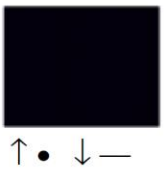

Pavillon **noir.** La règle 30.3 s'applique.

Changer le bord suivant

C La position de la *marque* suivante a été changée :

à tribord ;

à bâbord ;

pour diminuer la longueur du bord ;

pour augmenter la longueur du bord.